



COMPTE RENDU DU CHSCT DU 14 MAI 2020

Réunion réalisée en audio conférence

Ce CHSCT avait pour objet principal d'examiner et de faire le point sur les conditions de la reprise d'activité initiée depuis le 11 mai 2020.

La reprise d'activité et le dé-confinement qu'elle implique est une phase sans doute encore plus délicate que le confinement. L'objectif est bien d'éviter une seconde vague et donc de poursuivre l'application des mesures nécessaires à empêcher une nouvelle propagation. Il est donc important d'être très vigilant.

Nous rappelons que pour la CGT, le confinement est le seul moyen de lutter contre le virus et revendique qu'un minimum de collègues travaillent en présentiel. Les collègues qui vont être amenés à réintégrer les services doivent le faire dans des conditions optimales de sécurité.

Nous avons réitéré notre demande qu'un maximum de collègues qui le souhaitent puissent rester et devenir télétravailleur pendant le dé-confinement.

Nous sommes conscients qu'actuellement les collègues sont en travail confiné plus qu'en télétravail. Nous tenons à préciser que ce que nous acceptons dans la crise serait totalement inacceptable pour nous en temps normal, il s'agit de confronter deux risques (virus et télétravail) pour protéger au mieux les collègues.

La situation dans le département

Après la lecture de la déclaration liminaire intersyndicale, le directeur a répondu aux interventions des représentants des personnels.

Il a précisé que conformément aux préconisations de la direction générale, cette reprise se faisait très progressivement : au 13 mai, beaucoup de collègues étaient encore en autorisation spéciale d'absence.

Selon le recensement du 13 mai 2020 : 367,5 présents ; 118 télétravailleurs ; 159 en autorisation spéciales d'absence –ASA- (comprenant les personnes dites à risque, les personnes en autorisations d'absence pour garde d'enfant et autres personnes sur missions non prioritaires).

Il a réaffirmé que le télétravail devait rester le mode d'organisation du travail à privilégier pendant la période mais avec les moyens du bord car la direction n'a pas les moyens de proposer le télétravail à tous les agents qui le souhaitent.

Son objectif est malgré tout de maintenir un taux important de télétravailleurs. Toutefois au fur et à mesure des restitutions des PC portables à leurs titulaires, la situation risque d'être de plus en plus tendue et à défaut d'attribution de matériel en échange, des collègues, désireux de poursuivre leur activité en télétravail, peuvent être amenés à réintégrer les services (sauf les personnes à risque ou en garde d'enfants à ce jour).

Le médecin de prévention a précisé qu'il continuait à recevoir des demandes d'avis sur des situations à risque. Il examine ces demandes au cas par cas. Si la personne présente une des 11 pathologies visées par le décret du 05/05/2020 des personnes vulnérables au Covid 19, il émet un avis négatif pour le travail en présentiel et le collègue est placé en autorisation spéciale d'absence ou en télétravail.

Concernant l'ordonnance sur les congés : nous avons réitéré notre opposition à ce texte inique et exigé à l'instar de nos instances nationales son retrait pur et simple.

Pour la CGT, les collègues ne sont pas responsables de la crise sanitaire, de la crise du service public et particulièrement de celui de la santé qui ont abouti à cette période de confinement et de fermeture de nombreux services notamment par manque de moyens de protection. Nous condamnons ce dispositif injuste qui considère que les agents en autorisation spéciale d'absence auraient été en congés.

Nous avons interrogé le directeur sur la manière dont il envisageait de mettre en œuvre localement la note DGFIP concernant les collègues en télétravail. En effet, cette note prévoit que les chefs de service vérifient par tout un faisceau d'éléments subjectifs la réalité du télétravail effectué par l'agent et déterminent ainsi le prélèvement de congés à effectuer. Pour nous c'est inacceptable.

Le directeur nous a assuré qu'il appliquerait cette note avec beaucoup de discernement.

Nous lui avons rappelé que pendant la période de confinement les collègues qu'ils soient en présentiel ou en télétravail avaient pour consigne de n'effectuer que les missions prioritaires. Ils ne travaillaient donc pas à temps plein sur leurs missions. Il serait donc injuste de les pénaliser.

Le directeur nous a répondu qu'il en tiendrait compte. Restons vigilants et n'hésitez pas à faire appel à nous en cas de litiges.

Concernant les missions

La direction est revenue sur l'articulation des niveaux de priorités 1, 2 et 3 de la montée en charge des missions. (Vous trouverez en pièce jointe le plan de reprise d'activité par site ainsi que la définition des missions en fonction de leur priorité).

S'agissant du contrôle fiscal : La note de la DG vient de sortir. Elle définira les priorités. Le directeur a insisté sur le fait que la reprise sera très progressive. Une audio conférence avec les chefs de service est prévue le 25 mai pour définir les grands axes.

L'accueil sur rendez-vous physique dans les SIP va se mettre en place très rapidement (le dispositif va commencer à s'organiser dès la semaine prochaine).

Une information a d'ores et déjà été faite aux usagers par voie de presse. Pour le directeur, cet accueil sur rendez-vous doit rester très exceptionnel et ne concerner que les demandes qui ne peuvent être résolues par téléphone. Toute prise de rendez-vous devra être précédée d'un contre appel téléphonique visant à résoudre le problème et éviter le rendez-vous. Cette décision nous paraît très précipitée et nous inquiète beaucoup. La gestion du dispositif risque d'être compliquée : informés par voie de presse, beaucoup usagers vont être tentés de demander un rendez-vous. Quelle réponse apportée à un contribuable qui exige un rendez-vous ?.

Le nettoyage des locaux : Une nouvelle fois, les manquements de la société ONET ont été évoqués.

La direction nous a assuré exercer une pression sur cette société pour qu'elle améliore ses prestations mais elle obtient peu de garanties. Ce n'est pas nouveau !

Il semblerait que l'entreprise soit confrontée à des ruptures de stocks de masques et de gants pour ses personnels. C'est la DDFIP qui est amenée à pallier à ces insuffisances. c'est quand même un comble !

Cette réalité rend encore plus légitime la revendication que nous portons depuis toujours sur la ré-internalisation de la mission.

Concernant la fourniture de masques : La direction reste attachée à l'idée qu'il n'est pas nécessaire de doter tous les agents de masques. Seules certaines catégories de personnels peuvent en bénéficier (accueils, courriers, équipes techniques).

Le port du masque est obligatoire dans les transports en commun. Pourtant l'administration n'est pas tenue d'équiper en masques les agents se rendant au travail en transport public. La direction n'en fournira donc pas.

Nous ne partageons pas cette position qui n'est pas non plus celle du médecin de prévention. C'est pourquoi le CHSCT a décidé de participer à l'achat de masques.

Le budget du CHSCT figurait également à l'ordre du jour et a été évoqué en fin de réunion.

Un litige est apparu concernant l'achat des cloisonnettes de bureau et plexiglass effectué par la direction pour équiper les bureaux et les accueils. S'agissant de dépenses justifiées par un contexte sanitaire, elle considère que son financement doit être mis en totalité à la charge du budget du CHSCT

Aucune décision n'a été prise pour le moment :. Pour notre part, nous refusons la prise en charge totale de cette dépense par le budget du CHSCT car nous considérons que la direction se doit de mettre en place et de financer les moyens nécessaires à la protection des personnels ;

Toutefois, compte tenu du caractère exceptionnel de la situation et du fait que certaines actions prévues par le CHSCT ne pourront probablement pas être engagées, un co- financement par le budget du CHSCT pourrait être envisagé. Nous en discuterons.

En fin de séance, le directeur a été interrogé sur l'avenir du Nouveau Réseau de Proximité dans le département.

Du fait de l'entrée en confinement, le projet de nouveau réseau de proximité a été suspendu par la DG. Le directeur n'avait pour l'instant aucune information sur le sujet.

Un comité technique de réseau (CTR) est prévu à la mi-juin. Le sujet sera abordé à cette occasion.